

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 790)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE128

présenté par

Mme Engrand, M. Meizonnet, Mme Florence Goulet, Mme Menache, Mme Grangier,
M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Sabatini, M. Tivoli, M. Lopez-Liguori et Mme Laporte

à l'amendement n° CE|45 de M. Delaporte

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.